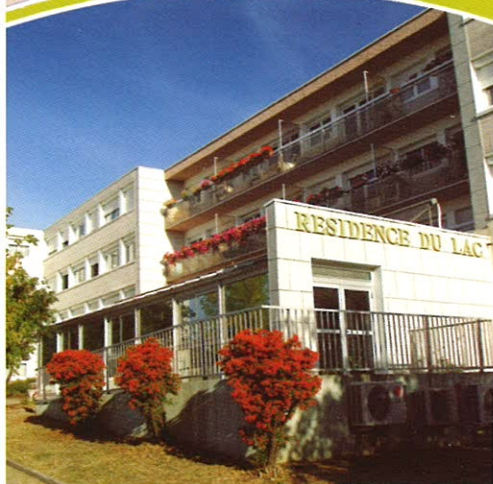




Résidence
du Lac
FOYER-LOGEMENT

Route de Véranne - **42520 MACLAS** - ☎ **04 74 87 37 63** - Fax : 04 74 87 45 41
E-mail : residencedulac4@wanadoo.fr

Bienvenue à la Résidence du Lac



Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration, la Direction et l'ensemble du personnel, sont heureux de vous présenter l'établissement « La Résidence du Lac » et vous souhaitent la bienvenue.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous témoignez à la Résidence et espérons que ce document vous permettra de percevoir la qualité de la vie qui l'anime. Nous sommes à votre disposition pour vous faire visiter l'établissement et vous fournir tous les renseignements que vous souhaitez.

La direction.

Les conditions d'admission

L'établissement reçoit des personnes seules ou des couples valides âgés d'au moins 60 ans.

L'établissement accueille en priorité les personnes originaires de Maclas et du canton ou des rapprochements familiaux, ainsi que les ressortissants des caisses de retraite qui, par leur financement, ont contribué à la rénovation.

Les demandes d'admission qui n'ont pas pu être satisfaites font l'objet d'un positionnement sur la liste d'attente selon des critères d'ancienneté et d'urgence de la demande.

Le consentement libre et éclairé du résident est systématiquement recherché avant son admission. L'admission est prononcée par la direction, après entretien et visite avec le résident et sa famille.

Le résident devra fournir les pièces suivantes afin de constituer son dossier :

- carte nationale d'identité,
- livret de famille,
- attestation d'assurance Sociale,
- carte de mutuelle à jour des droits (à fournir à chaque échéance),
- bulletins annuels des pensions de retraites de l'année antérieure à l'admission,
- les trois derniers relevés bancaires (du dernier trimestre),
- dernier avis de non-imposition ou d'imposition,
- la fiche « renseignements administratifs » remplie,
- la fiche « dispositions personnelles » remplie,
- le certificat médical d'admission du Conseil Général de Loire rempli par le médecin traitant du résident,
- l'attestation d'assurance de responsabilité civile.

À l'admission, le résident doit signer le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement.

Situation

La Résidence du Lac de Maclas, se situe dans la Région Rhône-Alpes, au cœur du Parc Régional du Pilat dont les richesses permettent d'admirables promenades.

Le Foyer est distant de 45 km de Saint-Étienne, 60 km de Lyon, 60 km de Valence et à proximité d'Annonay, Vienne et le Péage de Roussillon.

Les tarifs

La Résidence est un établissement public, géré par le Centre Communal d'Action Sociale, présidé par le Maire de Maclas. Elle est habilitée à recevoir des résidents au titre de l'Aide Sociale et est conventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales (possibilité d'Aide Personnalisée au Logement).

Le prix de journée est fixé chaque année par le Président du Conseil Général sur proposition de l'établissement.

Hébergement

Le Foyer-Logement dispose de 73 studios, avec ou sans balcon, répartis sur trois étages desservis par des ascenseurs.

Chaque studio comprend :

- un coin chambre-salon qui peut être aménagé par le résident,
- un coin cuisine (plaques chauffantes, réfrigérateur, placard de rangement, évier),
- un équipement sanitaire individuel (lavabo, douche, w.-c.),
- un dressing.

Le chauffage est un chauffage central collectif.

Le studio est équipé :

- de deux sonnettes appel garde-malade à actionner en cas d'urgence (personnel de garde 24 heures sur 24),
- d'une prise de télévision,
- d'une prise de téléphone, dont l'installation est à la charge du résident ainsi que l'abonnement privé et le coût des communications.



Les draps et les couvertures peuvent être fournis et entretenus par l'établissement.

L'entretien du linge personnel est à la charge de l'intéressé.

Le nettoyage du studio est effectué tous les mois par le personnel de l'établissement. Toutefois, le résident peut faire appel au service d'une aide-ménagère pour un entretien plus régulier ou pour l'aide aux actes de la vie quotidienne.

L'animation

Certaines animations sont hebdomadaires :

loto, gymnastique douce, atelier-mémoire...

d'autres plus ponctuelles :

chanteur, spectacle, rencontre intergénération, cinéma...

Les anniversaires des résidents sont fêtés tous les mois.

Un repas de Noël est organisé et des repas de fêtes sont servis le 25 décembre et le 1^{er} janvier.



Les soins

■ Le résident peut faire appel au médecin de son choix, de Maclas ou des environs.

■ Des infirmières libérales peuvent assurer la prise en charge des soins sur prescription médicale (préparation et distribution des médicaments, aide à la toilette, aide au lever et au coucher...).

■ D'autres corps médicaux peuvent intervenir sur demande des résidents.

Les actes médicaux ou paramédicaux sont à la charge du résident et pris en charge par l'organisme de sécurité sociale.

L'établissement n'est pas médicalisé. Il ne gère pas les interventions médicales.

La restauration

La Résidence du Lac prépare les repas du midi sur place, dans le respect d'une cuisine traditionnelle familiale et équilibrée.

- Le repas de midi est servi tous les jours (y compris le dimanche et les jours fériés) dans la salle de restaurant.
- Un plateau peut être servi dans le studio, en cas de maladie, exclusivement.
- Chacun peut inviter famille et amis sur réservation à l'avance.

L'établissement fournit les ingrédients du petit déjeuner (café, lait, sucre), le potage et le pain pour le soir.

La vie quotidienne

■ Régulièrement, une coiffeuse est présente dans l'établissement.

■ La distribution du courrier se fait quotidiennement. L'établissement peut se charger de l'envoi du courrier des résidents.

■ Les visites et les sorties sont libres et peuvent s'effectuer à n'importe quel moment.

Toutefois en cas d'absence prolongée, le résident est tenu d'en informer préalablement le personnel et de se décompter du repas.